



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
RURANGE-LES-THONVILLE**

SEANCE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2023
à 20H00 en Mairie

Sous la présidence de M. Pierre ROSAIRE, Maire

Le CM s'est réuni ce jeudi 26 octobre 2023, à 20 heures en Mairie

Membres en exercice : 15

Présents : Mrs ROSAIRE Pierre, BALTAZAR Norbert, BALTZLI Jean-Luc, MOUREY Christophe,
PINS Marcel, MALGRAS Alexandre
CAJELOT Francine, DOSSIN Danièle, NION-COUPRIE Marie-Laurence, SALETTI Maria
LELIEVRE Martine

Procurations : Mr RONCALLI Gilbert procuration à Mr BALTZLI Jean-Luc
Mr ROMANOSWKI Clément procuration à Mme NION COUPRIE Marie-Laurence
Mme ROCHÉ Géraldine à Mme DOSSIN Danièle

Absents excusés: Mme GOUJET Vanessa

Votants (présents et procurations) : 14

Secrétaire de séance : Madame CAJELOT Francine

Date de la convocation : 20 octobre 2023

- Après en avoir pris connaissance, le CM approuve à l'**unanimité**, le PV du CM du 28 septembre 2023.

2023DCMOCT2601

OBJET : Renouvellement des baux de chasse 2024-2033
(Rapporteur M. le Maire)

1) Détermination de la destination du produit de la location de chasse :

Par délibération en date du **27 juillet 2023**, le CM avait opté pour une consultation écrite des propriétaires sur le mode de destination du produit de la location de chasse.

Le CM,

Vu le procès-verbal relatif à l'affectation du produit de la location de la chasse,

Considérant que moins des 2/3 des propriétaires possédant moins des 2/3 de la superficie de la chasse communale se sont prononcés pour l'abandon du produit de la chasse à la commune,

Après délibération, le C.M., à l'unanimité,

➤ Décide de répartir chaque année le produit de la location de la chasse communale entre tous les propriétaires.

2) Acceptation des réserves et enclaves :

Sur avis de la commission consultative réunie le **17 octobre 2023** et après délibération, le C.M., à l'unanimité :

➤ Accepte les réserves et enclaves détaillées dans le tableau ci-après :

| LOT | SUPERFICIE | TITULAIRES |
|-----|------------|------------------------------------|
| 1 | 47 012.80 | LOT DE CHASSE COMMUNAL SCHLEGEL |
| 2 | 3 980.16 | RESERVE MORHAIN |
| 3 | 4 872.72 | RESERVE GFA LECLAIRE |
| | 1 773.29 | ENCLAVES GFA LECLAIRE |
| 4 | 146.56 | RESERVE WELTER |
| | 78.42 | ENCLAVES WELTER |
| 5 | 671.98 | RESERVE SCI BOUSSE |
| 6 | 16 645.63 | RESERVE GFA LOGNE |

➤ Refuse les enclaves demandées par de Monsieur MORHAIN Yves pour les parcelles cadastrées section 10 n° 2-18-20-21-22-54-55, de GFA LOGNE pour les parcelles cadastrées section 30 n° 1-15-36 et ONF pour les parcelles cadastrées section 2 n° 56-103 et section 3 n° 15-90.

3) Détermination du lot de chasse et choix du mode de mise en location

Le C.M., à l'unanimité, décide :

- de déterminer le lot de chasse unique à **470 ha 12 a 80 ca dont 150 ha 11 a 74 ca de forêts**, accepte la proposition de la convention de gré à gré de Monsieur SCHLEGEL Sébastien et de fixer la mise à prix à **3 000.00 €**,
*Le prix de la chasse pourra être révisé chaque année en fonction de la variation du prix du blé de fermage,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gré à gré présentée par Monsieur SCHLEGEL Sébastien.

4) Frais à recouvrer

Conformément à l'article 12 du cahier des charges type des chasses communales, les divers frais à recouvrer sont à la charge du locataire.

Ces frais sont les suivants :

- Frais secrétariat :
- 100 €
- montant dû par propriétaire : 0.50 €
- Frais de publicité : 50 % frais engagés

5) Indemnités receveur municipal et secrétaire :

Le C.M, décide d'allouer pour toute la durée du bail, les indemnités suivantes, lors de la répartition du produit de la location de la chasse :

- Remises au receveur municipal de 2 % sur les recettes et de 2 % sur les dépenses effectives,
- Indemnités à la secrétaire chargée de l'établissement de la liste de répartition de 4 % du produit à répartir aux propriétaires :

Le C.M, après délibération, à l'unanimité, décide de réclamer au locataire les frais ci-dessus indiqués.

Fait et délibéré à RURANGE-LES-THONVILLE, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
RURANGE-LES-THONVILLE, le 26 octobre 2023

Le Maire,
Pierre ROSAIRE





**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
RURANGE-LES-THONVILLE**

SEANCE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2023
à 20H00 en Mairie

Sous la présidence de M. Pierre ROSAIRE, Maire

Le CM s'est réuni ce jeudi 26 octobre 2023, à 20 heures en Mairie

Membres en exercice : 15

Présents : Mrs ROSAIRE Pierre, BALTAZAR Norbert, BALTZLI Jean-Luc, MOUREY Christophe,
PINS Marcel, MALGRAS Alexandre
CAJELOT Francine, DOSSIN Danièle, NION-COUPRIE Marie-Laurence, SALETTI Maria
LELIEVRE Martine

Procurations : Mr RONCALLI Gilbert procuration à Mr BALTZLI Jean-Luc
Mr ROMANOSWKI Clément procuration à Mme NION COUPRIE Marie-Laurence
Mme ROCHÉ Géraldine à Mme DOSSIN Danièle

Absents excusés: Mme GOUJET Vanessa

Votants (présents et procurations) : 14

Secrétaire de séance : Madame CAJELOT Francine

Date de la convocation : 20 octobre 2023

➤ Après en avoir pris connaissance, le CM approuve à l'unanimité, le PV du CM du 28 septembre 2023.

2023DCMOCT2602

OBJET : Règlements des locations de salles aux particuliers et aux associations

(Rapporteur : Mme NION-COUPRIE)

Après avoir entendu les explications de Mme NION-COUPRIE, le C.M, à l'unanimité, approuve les nouveaux règlements des locations de salles pour les particuliers et les associations annexés ci-après et charge M. le Maire à les faire appliquer.

**Fait et délibéré à RURANGE-LES-THONVILLE, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
RURANGE-LES-THONVILLE, le 26 octobre 2023**



*Le Maire,
Pierre ROSAIRE*



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
RURANGE-LÈS-THIONVILLE**

SEANCE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2023
à 20H00 en Mairie

Sous la présidence de M. Pierre ROSAIRE, Maire

Le CM s'est réuni ce jeudi 26 octobre 2023, à 20 heures en Mairie

Membres en exercice : 15

Présents : Mrs ROSAIRE Pierre, BALTAZAR Norbert, BALTZLI Jean-Luc, MOUREY Christophe, PINS Marcel, MALGRAS Alexandre
CAJELOT Francine, DOSSIN Danièle, NION-COUPRIE Marie-Laurence, SALETTI Maria
LELIEVRE Martine

Procurations : Mr RONCALLI Gilbert procuration à Mr BALTZLI Jean-Luc
Mr ROMANOSWKI Clément procuration à Mme NION COUPRIE Marie-Laurence
Mme ROCHÉ Géraldine à Mme DOSSIN Danièle

Absents excusés : Mme GOUJET Vanessa

Votants (présents et procurations) : 14

Secrétaire de séance : Madame CAJELOT Francine

Date de la convocation : 20 octobre 2023

➤ Après en avoir pris connaissance, le CM approuve à l'unanimité, le PV du CM du 28 septembre 2023.

2023DCMOCT2603

OBJET : Tarifs des salles au 01 janvier 2024

(Rapporteur : Mme NION-COUPRIE)

Après avoir entendu les explications de Mme NION-COUPRIE, le C.M accepte à l'unanimité les nouveaux tarifs des locations de salles à compter du 01 janvier 2024.

➤ **Tarifs pour les particuliers :**

✓ **Csc de Montrequienne :**

- 350€ pour les habitants de la commune et en cas de mariage de leurs descendants
- 650€ pour les extérieurs
- Forfait de location pour la vaisselle : 50 €
- Forfait décès : 50€ (pas de caution) uniquement pour les habitants de la commune
- Caution pour la salle : 700€
- Caution pour le ménage, le nettoyage de la vaisselle et la casse : 300€

✓ **Salle polyvalente de Rurange:**

- 500€ (uniquement pour les habitants et en cas de mariage de leurs descendants)
- Forfait de location pour la vaisselle : 100 €

Envoyé en préfecture le 31/10/2023

Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le 31 OCT. 2023

ID : 057-215706029-20231026-2023DCMOCT2603-DE



- Caution pour la salle : 700€
- Caution pour le ménage, le nettoyage de la vaisselle et la casse : 600€

➤ **Tarifs pour les associations:**

✓ **Associations du village** : 3 manifestations gratuites dans l'année. Au-delà, tarification semblable aux habitants (CSC 350€/Salle polyvalente 500€). Il faudra alors effectuer le règlement de la location par virement ou paiement en ligne auprès du Trésor Public.

✓ **Autres associations** : sur avis du Conseil Municipal

✓ Pas de caution

Fait et délibéré à RURANGE-LES-THONVILLE, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
RURANGE-LES-THONVILLE, le 26 octobre 2023

Le Maire,
Pierre ROSAIRE

